

MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept Février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Loïc RACLOT.

PRESENTS : MMES CARTERON Françoise, DAUTREY Isabelle, DEMARQUET Sophie, MUSSOT Delphine.
MMS. RACLOT Loïc, CAUSIN Alban, JACQUEMARD Kévin, NOIROT Camille, PIROULEY Francis, RACLOT Dominique, VITEAUX Mickaël.

Mme Delphine MUSSOT a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 17 Février 2026

Date d'affichage : 02 Mars 2026

ORDRE DU JOUR:

- *Encaissement d'un don ;*
- *Programme de travaux forestiers 2026 ;*
- *Convention avec l'Association de Foncière de Remembrement de GEVIGNEY-MERCEY, de LAMBREY, et le Syndicat des Eaux Intercommunal de GEVIGNEY-MERCEY, ABONCOURT-GÉSINCOURT, LAMBREY, concernant l'acquisition d'un certificat BLES mutualisé ;*
- *Travaux de rénovation d'un logement communal de MERCEY ;*
- *Contrat de suivi du système d'assainissement avec la société HYDROSCAN ;*
- *Réparation du chauffage de l'Église ;*
- *Questions diverses.*

Objet : Encaissement d'un don.

1022026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Sportive et culturelle de GEVIGNEY a décidé de verser un don à la Commune de GEVIGNEY et MERCEY, afin de participer au financement de plantation d'arbres sur la Commune de GEVIGNEY et MERCEY.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter ce don, qui s'élève à un montant de 2 500.00 € (deux mille cinq cents euros), et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Programme de travaux forestiers 2026.

2022026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux forestiers pour l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de l'Office Nationale des Forêts pour un montant total de 1 464.00 H.T., soit 1 756.80 € T.T.C (mille sept cent cinquante-six euros et quatre-vingts centimes)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité

OBJET : Convention avec l'Association de Foncière de Remembrement de GEVIGNEY- MERCEY, de LAMBREY, et le Syndicat des Eaux Intercommunal de GEVIGNEY- MERCEY, ABONCOURT-GÉSINCOURT, LAMBREY, concernant l'acquisition d'un certificat BLES mutualisé.

3022026

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention qui sera établie avec l'Association de Foncière de Remembrement de GEVIGNEY- MERCEY, l'Association de Foncière de Remembrement de LAMBREY, et le Syndicat des Eaux Intercommunal de GEVIGNEY- MERCEY, ABONCOURT-GÉSINCOURT, LAMBREY, concernant l'acquisition d'un certificat BLES mutualisé, afin de pouvoir effectuer les opérations de dépôts dématérialisés des actes soumis au contrôle de légalité (ACTES) nécessaires à la gestion des différentes Associations Foncières, et du Syndicat des Eaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide:

- **d'accepter** les conventions présentées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les différentes conventions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à émettre les titres de recette correspondants ;

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Travaux de rénovation d'un logement communal de MERCEY.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du logement situé 2 Rue de la Grande Côte, à MERCEY a donné son préavis pour quitter le logement communal.

La décision concernant les travaux à réaliser sera décidée par le prochain Conseil Municipal.

Objet : Contrat de suivi du système d'assainissement avec la société HYDROSCAN.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de suivi du système d'assainissement communal établi par la société HYDROSCAN – 70160 CUBRY LES FAVERNEY, pour un forfait de base annuel de 8 436.00 € TTC (huit mille quatre cent trente-six euros).

Après délibération, le Conseil Municipal décide de revoir cette proposition et demande à Monsieur le Maire un nouveau devis.

Objet : Réparation du chauffage de l'Eglise.

Le Conseil Municipal décide d'attente la réponse du doyenné de Faverney-Jussey, suite à la demande effectuée par la Commune de GEVIGNEY et MERCEY, pour le financement des travaux.

Objet : Questions diverses

Emplacement d'un pylône SFR, le prochain Conseil Municipal prendra la décision.

Des travaux de voirie devront impérativement être réalisés cette année, les devis seront validés par le prochain Conseil Municipal.